



Quels sont mes droits vis a vis de ma banque

Par **elinikyta**, le **18/05/2009** à **10:45**

Bonjour,

Je désirerais connaître mes droits côté bancaire. Je m'explique : au mois de novembre 2008 ayant de gros problème financier je suis resté sans aucun revenu octobre, novembre, décembre 2008 et janvier 2009 suite a cela le trésor public a fait sur mon compte un avis d'opposition a tiers détenteur afin de pouvoir me prendre de l'argent sur mon compte courant concernant des loyer impayés. N'ayant pas de liquidité sur mon compte il n'ont pu faire bloqué aucune somme sur mon compte mais ma banque ma facturé cet exercice 102.00€ retiré de mon découvert puisque je n'avais aucun argent sur le compte. Au mois d'avril 2009 cela recommence le trésor public refait l'opération hélas ma situation financière est au même point qu'au mois de novembre 2008 de plus je suis un peu a découvert sur mon compte je précise que depuis le mois de février je percevois le RMI suite a cela j'ai fait un courrier a ma banque en précisant que le peu de revenu que j'allais percevoir été d'origine RMI et que cela été insaisissable point de vue l'égal ma banque n'en a pas tenue compte et me refacture cet exercice 102.00€. Le signalant a ma banquière celle-ci a ce jour ne ma toujours pas remis cet argent sur mon compte et fait trainer ! début mai 2009 l'opération est encore répété et ma banque me refacture 102.00€ mais en plus me bloque la somme de 213.00€ pour le trésor en sachant que je suis passé du statut éréliste que j'étais pour les mois de janvier février et mars 2009 actuellement je perçois l'allocation adulte handicapé depuis le mois d'avril 2009 ... la trésorerie Nice Côte d'Azur Habitat abuse de leur pouvoir car ces avis d'opposition a tiers détenteur concerne des loyer que j'ai déjà payé avec preuve a l'appui. Je me confronte avec cet organisme qui me fait tourner en rond ma banque elle se réfugie derrière leur ordre et moi je ne sais plus comment faire afin que l'on me restitue les 306.00€ de frais concernant l'avis a tiers détenteur et ces 213.00€ bloqué pour le trésorerie de Nice Côte d'Azur Habitat. Un recommandé viens de partir a cet organisme afin de pouvoir avoir un entretien avec un responsable et pourvoir justifier de mes dires mais connaissant ces organisme qui vous presse comme des citrons je sais que je ne ferais pas le poids simple particulier. Actuellement

je vis sans aucun revenus car entre ma banque et cet organisme on me prend le peu d'argent que j'ai pour survivre. Ais je un recours ? Y a t il un article de loi qui peu me protéger de tels abus ? merci

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **10:55**

bonjour, prenez rapidement contact avec l'une de ses associations, ils vous aideront au vu de votre dossier, courage à vous, cordialement

Crésus Var, permanences au CCAS, centre Olbia, les lundis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél. : 04.94.38.41.06,

ASSECO CFDT 06 (Siège Départemental)

Association Etudes et Consommation CFDT des Alpes Maritimes.

12, Bd Delfino - 06000 Nice.

Tél/Fax : 04.93.26.54.03.

Permanences : Mardi et Jeudi : 14H 30/18H ou sur RDV.

C.L.C.V. 06 (Siège départemental)

Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie des Alpes Maritimes.

12, ruelle des Asphodèles, Haut-Sartoux - 06560 Valbonne.

Tel/fax : 04.93.65.26.89

Permanences : du Lundi au Vendredi (permanences téléphoniques) 9H 30 /11H 30 et 14H 30/16 H 30

Par **elinikyta**, le **18/05/2009** à **10:58**

Bonjour,

je vous remercie pour tout ces renseignements qui j'espère pourront m'aider a redresser ma situation sans abus !

Votre site est vraiment très bien pour des personnes comme moi, je tenez à vous le dire

Cordialement !!

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **11:01**

merci pour votre encouragement, tenez bon, bonne journée à vous